



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
05 février 2021

**Séance du 11/02/2021**

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt-et-un et le onze février, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
9

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
10

**Représentés** : Dominique PIGANEAU

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Michel HERNANDEZ

### Délibération n°D\_2021\_003

#### Signature avenant n°2 bureau de contrôle ARGOS - convention de vérification périodique des installations électriques

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la loi impose la vérification des installations électriques chaque année des bâtiments communaux et des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Suite à la réception de la salle communale Jean-François AILHAUD, il est nécessaire de signer un avenant avec le bureau de contrôle ARGOS afin que soit planifiée la vérification des installations électriques de ce nouveau bâtiment.

Il convient donc d'autoriser monsieur le maire à signer cet avenant, d'un montant de **240.00€ HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'avenant avec le bureau de contrôle pour un montant de 240.00€ HT

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

